

MESURES	SOUS-MESURES	NATURE	RÉPARTITION
Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information	1.1. Aide aux actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences 1.2. Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information 1.3. Aide aux échanges de courte durée centrés sur la gestion de l'exploitation agricole ou forestière, ainsi qu'aux visites d'exploitations agricoles ou forestières	non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 2 : Services de conseils, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	2.1. Aide à l'obtention de services de conseil 2.2. Aide à la mise en place de services d'aide à la gestion agricole, de remplacement sur l'exploitation et de conseil agricole ainsi que de services de conseil dans le secteur forestier 2.3. Aide à la formation de conseillers	non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 3 : Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	3.1. Aide à la nouvelle participation à des systèmes de qualité 3.2. Aide aux activités d'information et de promotion mises en œuvre par des groupements de producteurs sur le marché intérieur	non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 4 : Investissements physiques	4.1. Aide aux investissements dans les exploitations agricoles 4.3. Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et du secteur forestier 4.4. Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques agroenvironnementaux et climatiques	non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 5 : Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mesure de prévention	5.1. Aide aux investissements dans des actions préventives visant à réduire les conséquences de catastrophes naturelles, de phénomènes climatiques défavorables et d'événements catastrophiques probables 5.2. Aide aux investissements destinés à la réhabilitation des terres agricoles et à la reconstitution du potentiel de production qui a été endommagé par des catastrophes naturelles, des phénomènes climatiques défavorables et des événements catastrophiques	non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 6 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	6.1. Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs 6.2. Aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles dans les zones rurales 6.3. Aide au démarrage et développement des petites exploitations 6.4. Aide aux investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles 6.5. Paiements octroyés aux agriculteurs remplissant les conditions requises pour participer au régime des petits exploitants agricoles qui transfèrent leur titre permanent leur exploitation à un autre agriculteur	non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 7 : Services de base et rénovation dans les zones rurales	7.1. Aide à l'établissement et à la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones de grande valeur naturelle 7.2. Aide aux investissements dans la création, l'amélioration ou le développement de tout type d'infrastructure à petite échelle, notamment les investissements dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie 7.3. Aide aux infrastructures à haut débit, y compris leur mise en place, leur amélioration et leur développement, aux infrastructures passives à haut débit et à la fourniture de l'accès au haut débit et de solutions d'administration en ligne 7.4. Aide aux investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures mises à son service 7.5. Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle 7.6. Aide aux études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages, des paysages ruraux et des sites à haute valeur naturelle, y compris les aspects socio-économiques, ainsi qu'aux actions de sensibilisation environnementale <i>Donc Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs</i> 7.7. Aide aux investissements en faveur de la délocalisation d'activités et de la reconversion des bâtiments ou d'autres installations situées au sein ou à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté 7.8. Autres	non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions Régions Régions Régions Régions Régions Etat Régions Régions
Mesure 8 : Investissements dans le développement de zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	8.1. Aide au boisement et à la création de surfaces boisées 8.2. Aide à la mise en place et à l'entretien de systèmes agroforestiers 8.3. Aide à la prévention des dommages causés aux forêts par les incendies de forêt, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques 8.4. Aide à la réparation des dommages causés aux forêts par les incendies de forêt, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques 8.5. Aide aux investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers 8.6. Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers	non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions Régions Régions Régions Régions Régions
Mesure 9 : Mise en place de groupements de producteurs	9.1. Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs agricoles 9.2. Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs forestiers	non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques	10.1. Paiements au titre d'engagements agroenvironnementaux et climatiques <i>dont les MAC non surfaciques (en particulier "Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles" (AP) & "Protection des Races Menacées" (PRM))</i> 10.2. Aide à la conservation ainsi qu'à l'utilisation et au développement durable des ressources génétiques en agriculture	surfacique non-surfacique surfacique	Etat Régions Etat
Mesure 11 : Agriculture Biologique	11.1. Paiement pour la conversion aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique 11.2. Paiement en faveur du maintien des pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	surfacique surfacique	Etat
Mesure 12 : Paiement au titre de Natura 2000 et la directive-cadre sur l'eau	12.1. Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000 12.2. Paiement d'indemnités en faveur des zones forestières Natura 2000 12.3. Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique	surfacique surfacique surfacique	Etat
Mesure 13 : Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (C.H.N)	13.1. Paiement d'indemnités en faveur des zones de montagne 13.2. Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes naturelles importantes 13.3. Paiement d'indemnités en faveur d'autres zones soumises à des contraintes spécifiques	surfacique surfacique surfacique	Etat
Mesure 14 : Bien-être des animaux	14.1. Paiements pour les engagements en bien-être animal par LIGB	surfacique	Etat
Mesure 15 : Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts	15.1. Paiement en faveur des engagements forestiers, environnementaux et climatiques 15.2. Aide à la conservation et à la promotion de ressources génétiques forestières	non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 16 : Coopération	16.0. Autres 16.1. Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture 16.2. Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies 16.3. Coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs et le partage d'installations et de ressources, ainsi que pour le développement et la commercialisation de services touristiques liés au tourisme rural 16.4. Aide à la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place et du développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux, et aux activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux 16.5. Aide aux actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation aux changements climatiques ou d'atténuation de ceux-ci, et aux approches communes à l'égard des projets environnementaux et des pratiques environnementales en vigueur 16.6. Aide à la coopération entre acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la fourniture durable de biomasse utilisée dans la production alimentaire et énergétique et dans les processus industriels 16.7. Aide à la mise en œuvre de stratégies autres que celles de développement local menées par des acteurs locaux 16.8. Aide à la conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents 16.9. Aide à la diversification des activités agricoles vers des activités ayant trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation	non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 17 : Gestion des risques ; Assurance cultures, animaux, végétaux ; Fonds de mutualisation ; Instruments de stabilisation des revenus	17.1. Primes d'assurance concernant les cultures, les animaux et les végétaux 17.2. Fonds de mutualisation intervenant en cas de phénomènes climatiques défavorables, de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires et d'incidents environnementaux 17.3. Instrument de stabilisation des revenus	surfacique non-surfacique non-surfacique	Etat Régions
Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	19.1. Aide préparatoire 19.2. Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie DLAL 19.3. Préparation et exécution des activités de coopération au groupe d'action locale 19.4. Aide aux frais de fonctionnement et d'animation	non-surfacique non-surfacique non-surfacique non-surfacique	Régions
Mesure 20 : Assistance technique et réseau	20.1. Aide à l'assistance technique (hors RRN) 20.2. Aide à la mise en place et au fonctionnement du RRN	non-surfacique non-surfacique	Etat & Régions Modalités à définir lors d'un prochain CER